

Il est proposé une décision modificative budgétaire dans le cadre du budget 2013 du service Assainissement.

Les amortissements des subventions ont été calculés précisément, et sont de 129 000 euros.
Les amortissements de travaux ont été calculés à 492 000 euros.

Le budget prévoyait un montant de 67 500 euros pour les amortissements de subvention et 520 000 euros pour les amortissements.

Il est nécessaire d'inscrire une somme supplémentaire pour les amortissements de subventions de 61 500 euros à l'article 777 chapitre 042 en recette de fonctionnement, et d'inscrire une dépense du même montant sur l'article 13918 du chapitre 040.

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Assainissement Collectif (81303)	DM n°3 2013
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
réajustement reprise de subvention

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-777 : Quote-part des subvent* d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	61 500,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	61 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	61 500,00 €
INVESTISSEMENT				
D-13918 : Autres	0,00 €	61 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	61 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	61 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		61 500,00 €		61 500,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°3 du budget 2013.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le

Le Président,



Le Président,

